



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 mars 2011
D -20110151

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



MAIRIE DE BORDEAUX

Réaménagement de l'espace Saint Michel. Approbation de l'Avant-Projet. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20100350 du 28 juin 2010, un marché de maîtrise d'oeuvre, d'un montant de 1 188 814.91 € TTC, correspondant à une estimation de travaux d'un montant de 8 700 000 € HT a été attribué à l'équipe OBRAS/ARCADIS/HORIZONS PAYSAGES concernant le réaménagement de l'espace Saint Michel.

L'avant projet a été remis et examiné par les services. Son contenu est conforme.

Les prestations définies dans le programme ne sont pas modifiées.

Le montant estimé pour les travaux lors de la remise de l'avant-projet est de 8 939 090.91 € HT. Cela implique une augmentation de 2.75 % par rapport à l'estimation initiale.

Le montant du marché de maîtrise d'oeuvre est modifié selon les conditions suivantes :

	Marché de base	Avenant
Estimation des travaux	8 700 000 € HT	8 939 090.91 € HT
Taux de rémunération	9.19 %	9.19 %
Forfait provisoire de rémunération	799 530.00 € HT	821 502.45 € HT
Etudes préliminaires	63 962.40 € HT	63 962.40 € HT
Mission complémentaire OPC	130 500 € HT	130 500 € HT
Montant total HT	993 992.40 € HT	1 015 964.85 € HT
Montant total TTC	1 188 814.91 € TTC	1 215 093.96 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet.
- autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché M100224.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS



MAIRIE DE BORDEAUX

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE



MAIRIE DE BORDEAUX

ANNEXE

Présentation de l'avant-projet de réaménagement de l'espace Saint-Michel

Principe fondateur :

Le projet s'organise selon le principe de la double maille, générée par le croisement des deux directions essentielles du quartier, celle qui conduit des Capucins à la place Duburg et celle des lignes qui longent le fleuve en reprenant la déformation générale des rues voisines.

Les variations de sol (induites par exemple par les larges fosses d'arbres), les changements de matériaux, les objets et mobiliers insérés dans la trame, s'intègrent dans le dispositif pour former un nouveau motif unifiant l'espace public autour des monuments, en restituant la diversité des usages actuels des espaces publics du quartier.

Le patrimoine :

L'ensemble de la trame se cale sur le rythme des portails nord, ouest et sud de la basilique. L'axe des portails nord et sud est mis en valeur par le réaménagement des jardins autour de la basilique.

Le parvis est souligné par un changement de matériau (pierre bleue du Hainault).

Le nouveau nivellement de la flèche, tout en se rapprochant de sa position topographique originelle, complété par des emmarchements entre chaque pile, permet de la repositionner directement sur le sol de la place.

L'ensemble urbain des façades « ordinaires » est mis en valeur par la trame et la disposition des émergences.

La statue d'Ulysse Despaux est réinstallée dans la trame à proximité de la rue du même nom.

Les usages :

Les 246 stands du marché sont restitués, ils sont réorganisés de façon plus aérée, en s'appuyant toujours sur la double maille et en s'étirant vers la place du Maucaillou. Ils sont équipés de bornes enterrées (eau, électricité) permettant également des manifestations temporaires.

Les emplacements des terrasses de café sont maintenus et restitués dans leur proportion et disposition actuelles.

Le panneau de basket est lui aussi conservé, sa nouvelle position est très proche de sa configuration actuelle.

La circulation, le stationnement, le contrôle d'accès :

L'ensemble de l'espace saint-Michel est considéré comme zone de rencontre : les piétons sont prioritaires et n'ont pas l'obligation de circuler sur les trottoirs. Les cyclistes sont également prioritaires.

Sur le plateau central, l'absence de ressauts de plus de deux centimètres facilite le parcours pour tous les publics.



MAIRIE DE BORDEAUX

Rue des Allamandiers, compte tenu du gabarit originel de la rue, seul le trottoir ouest est accessible aux personnes à mobilité réduite, à hauteur de la grille de la basilique.

Le stationnement est positionné le long des parties circulées, marqué par des clous au sol et délimité par les bordures au droit de la marge ou par des bornes sur le plateau central. Les 126 places, dont 4 places GIG-GIC, et 13 emplacements de livraison ou de manutention, sont réparties par petites poches, de manière à préserver les dégagements visuels sur les monuments.

Les matériaux :

Les accès au périmètre du projet depuis les voies adjacentes sont réalisés en béton. Le haut de la rue de Faures est également proposé en dalles de béton,

La marge, d'épaisseur variable, qui souligne les façades, est réalisée en cales céramique, les cales existantes sont conservées et complétées par de nouvelles.

Les bordures de la marge, chanfreinées, sont réalisées en béton.

Les emplacements de stationnement sont revêtus de calcaire de type comblanchien de même dimension que les cales de la marge, et selon le même calepin.

Le plateau central est pavé de bois de bout.

Ses limites, qui accueillent la circulation automobile, en contact avec la marge, sont en pavés de pierre du Hainault.

La place Duburg est repavée avec les pavés existants, réadaptés aux dimensions de la double maille.

Deux options sont proposées pour les lignes de la direction principale de la double maille : soit des éléments en métal bordés de béton, soit des lames de basalte.

Les lignes de la direction transversale sont quant à elles matérialisées par des éléments en fonte du nord au sud.

Le mobilier :

Des corbeilles sont proposées sur l'ensemble du site. Des conteneurs enterrés pour le tri sélectif, un sanitaire supplémentaire, des fontaines à boire, sont également prévus.

68 arceaux vélos, équivalents à 136 points d'accroche, installés par petits paquets de quelques unités, sont répartis sur l'ensemble du périmètre. Les bornes des stations VCUB sont réinstallées.

Des mobiliers de protection anti-stationnement sont également installés dans le remplissage de pavés en lisière des voiries. Des clous en fonte, pour matérialiser le rayonnement de la flèche, et pour cadrer les emplacements de marché et de stationnement sont prévus.

Les deux types de bancs (petit modèle à assise simple et grand modèle avec dossier) sont fabriqués en tôle forte avec des assises émaillées. Au total, ce sont 50 bancs qui sont positionnés sur le site.

Les mâts d'éclairage, proposés en fonte ou en tôle, sont déclinés en deux modèles, un de 10 mètres de haut, un de 5 mètres en complément, pour permettre un éclairage homogène, sûr et agréable sur l'ensemble de la partie centrale. Le petit mât est également utilisé comme support permettant la restitution de la mise en lumière existante des monuments.

Le végétal :

Le parti d'aménagement paysager s'inscrit également dans l'écriture du sol et selon les "lieux" identifiés aujourd'hui comme ayant des usages spécifiques s'y rapportant.



MAIRIE DE BORDEAUX

Les quatre espaces majeurs que constituent la "Place Meynard", la Place Duburg, la Place Canteloup et le cœur de la Place Saint-Michel, sont plantés avec des tonalités différentes selon les saisons et chacun d'eux a une "coloration" symbolique. Les colorations s'épanouissent au rythme des saisons depuis la place Canteloup à l'est (tons chauds), puis sur la ligne éparsée d'arbres à floraison blanche prolongeant la rue Gaspard Philippe le long de la Place Canteloup. A l'ouest, la Place Meynard est plantée d'arbres exotiques bleutés au printemps et à la fin de l'été, et dorés de juin à août. Par contre, le cœur de la Place Saint-Michel n'est pas planté, pour respecter le somptueux Ginkgo biloba, arbre très symbolique, faisant écho à la flèche minérale.

La Place Duburg reste peu végétalisée de manière à préserver depuis les quais une vision claire du chevet de la Basilique en dégagant les perspectives. Enfin, la Place du Maucaillou, premier jalon dans la découverte de l'espace Saint-Michel depuis les Capucins, prolonge l'organisation de la rue Clare par la plantation de frênes. Ces arbres prennent de belles couleurs automnales.

Au pied des arbres, les végétaux (bambous nains, vivaces) sont plantés dans des fosses cerclées de métal, légèrement plus hautes que le sol minéral pour renforcer l'idée de "jaillissement" du sol.

Le jardin de la basilique est complété et réaménagé en reprenant la trame générale du projet, qui se prolonge à l'intérieur des grilles.

Orientations pour le projet :

La troisième et dernière phase de concertation, les 1^{er} et 3 février dernier, ainsi que la mise en ligne du projet sur « je participe.com », ont permis de faire émerger un certain nombre d'observations sur le contenu technique des documents produits. Celles-ci ont été transmises au maître d'œuvre, pour prise en compte dans le cadre de l'élaboration du dossier PRO, comme par exemple retravailler la forme du parvis, simplifier les matériaux trop nombreux, en supprimant en particulier le béton, proposer une variante avec un matériau alternatif au bois lors des appels d'offres au vu des incertitudes sur la pérennité de ce matériau, resserrer les allées du marché pour le rendre plus compact, retravailler les éléments de protection sur la zone de rencontre, modifier les essences végétales proposées, inadaptées au climat local, retravailler les bancs dans leur forme et leurs matériaux...

Calendrier prévisionnel:

Le dossier PRO doit être remis à la Ville de Bordeaux le 14 juin prochain, pour un lancement de l'appel d'offres en juillet 2011 et un démarrage des travaux en décembre 2011.

La fin des travaux est prévue en décembre 2013.



MAIRIE DE BORDEAUX





MAIRIE DE BORDEAUX